

Plus d'un wallon sur 5 en situation de précarité énergétique ! Focus sur un enjeu de taille !

14/06/2017



Depuis sa création, Energie Info Wallonie accorde dans son travail quotidien une attention particulière aux consommateurs vulnérables et en situation de précarité énergétique.

Mais que veut dire exactement la précarité énergétique ? Petit tour d'horizon de la problématique que rencontrent de plus en plus de citoyens wallons !

Une personne ou un ménage est en situation de précarité énergétique s'il éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins.

3 facteurs jouent un rôle déterminant dans le problème de la précarité énergétique : le niveau de revenu, mais aussi la qualité du logement, ou encore le prix de l'énergie.

Pour tenter d'objectiver l'ampleur du phénomène, chaque année, la Fondation Roi Baudouin publie le baromètre de la précarité énergétique en Belgique[1].

Ce printemps 2017, ce sont les données pour l'année 2015 qui sont analysées. On y apprend que plus d'un 1 ménage wallon sur 5 est en situation de précarité énergétique. En effet, 21% des ménages souffrent d'au moins une des formes de précarité énergétique mesurées par le baromètre. La situation est encore plus interpellante en Wallonie.

Trois types de précarité énergétique pour mieux comprendre

Plus précisément, le baromètre définit et mesure trois types de précarité énergétique :

- **La précarité énergétique mesurée** : qui révèle une situation où un ménage paie une facture trop élevée par rapport à ses revenus, déduction faite du coût du logement (qui ne cesse d'augmenter et réduit dès lors le revenu disponible des ménages). En Wallonie, on estime que **20 %** des ménages **dépensent trop** au regard de leur budget (en moyenne, 59.4€/mois en trop).
- **La précarité énergétique cachée** : renvoie à une situation où un ménage consommerait trop peu par rapport à ses besoins. En Wallonie, on estime qu'au moins **2,2%** des ménages **se privent gravement d'énergie**. Ils devraient dépenser en moyenne 76,7€/mois en plus pour satisfaire leurs besoins.

Cette précarité énergétique est particulièrement difficile à mesurer et il est plausible qu'un nombre bien plus important de ménages se privent dans les faits.

Une récente étude du RWADE, du RWLP et de RTA autour de la précarité énergétique évoque à quel point les ménages subissent des **restrictions très fortes et récurrentes, pour se chauffer, pour chauffer leur eau et pour cuisiner**. Ces restrictions ne sont d'ailleurs pas uniquement matérielles, elles sont véritablement des restrictions du sens de la vie : problèmes de santé, de vie sociale, des tensions familiales, des difficultés à répondre aux besoins des enfants, un sentiment de honte, l'impossibilité d'inviter des personnes à la maison, une difficulté pour se déployer vers l'extérieur et pour avoir des projets.

- **La précarité énergétique déclarée** : concerne un ménage qui déclare « avoir des difficultés financières pour chauffer correctement son logement ». En Wallonie, cette déclaration est formulée par **7,9% des ménages**.

Ces trois formes de précarité énergétique ne se recoupent que partiellement, comme on peut le voir sur ce graphique (données qui concernent l'ensemble de la Belgique et pas seulement la Wallonie) :

Source : Baromètre, page 14

Qui sont les ménages en précarité énergétique ?

Il existe évidemment un lien entre la pauvreté et la précarité énergétique, le niveau de revenu influant fortement dans les deux cas. Mais le lien entre les deux phénomènes est complexe. Le baromètre révèle que « environ 70% des ménages en risque de pauvreté souffrent également de l'une ou l'autre forme de précarité énergétique ». Mais que « au moins 40% des ménages repris sous l'une ou l'autre forme de précarité énergétique ne sont pas reconnus comme étant en risque de pauvreté ».

Les locataires quant à eux sont deux fois plus exposés que les propriétaires à la précarité énergétique. **Les familles monoparentales, les isolés et les isolés âgés** tout particulièrement sont aussi plus exposés.

Le baromètre souligne enfin le **rôle déterminant de la qualité du logement** : si les ménages ne vivant pas dans un logement relativement bien isolé représente 81% de la population ; 91% des personnes en situation de précarité énergétique mesurée, 97% des ménages en situation de précarité énergétique déclarée et 100% des ménages en situation de précarité énergétique cachée vivent dans un logement qui n'est pas bien isolé !

[1] DEBELKE B., MEYER S., COENE J., 2017, Baromètre de la précarité énergétique (2009-2015)